



Association loi 1901  
Crèche à domicile  
Spécialiste de la garde partagée  
Prise en charge de l'enfant vulnérable

**COURRIER SEPTEMBRE 2018**  
**À L'ATTENTION DES FAMILLES ET DES INTERVENANTES À DOMICILE**

**☞ GRAND REGROUPEMENT :**

Nous vous rappelons que le grand regroupement aura lieu **le jeudi 13 septembre à 10h00** dans les locaux de CRECHE AND DO. Nous allons parler en détail du programme des différents ateliers et des événements à venir. Des stands et des jeux seront proposés aux enfants. Si vous ne l'avez pas encore fait, **pensez à vous inscrire !** Vous pouvez prévoir le pique-nique.

**☞ LES ATELIERS :**

Voici le programme des différents ateliers pour le mois de septembre. Sachez que si vous ne l'avez pas encore fait, il est toujours temps d'inscrire votre enfant. Vous allez prochainement recevoir un courrier vous précisant dans quel groupe seront votre ou vos enfants.

**☞ Les ateliers d'éveil sensoriel pour les Bébé**

Ils débiteront le **mercredi 3 et jeudi 4 octobre à 10h à l'association.**

**☞ Les ateliers découvertes (le vendredi) et les ateliers sensori-moteur (le jeudi)**

L'atelier découverte se fera à l'association un vendredi sur deux en alternance avec l'atelier sensori-moteur qui se tiendra au centre culturel de Jolimont un jeudi sur deux. Vous allez recevoir très prochainement un e-mail précisant le groupe auquel votre enfant appartiendra ainsi qu'un calendrier de présence à ces ateliers. Actuellement, un seul groupe est prévu : les Manipulateurs. Au fil de l'année, nous serons certainement amenés à créer un deuxième groupe. Vous pouvez d'ores et déjà noter que nous accueillerons à l'association l'ensemble des enfants et intervenantes **le vendredi 21 septembre** autour d'une activité de manipulation semoule.

► **Jeudi 27 septembre: Les Manipulateurs** : Atelier sensori-moteur (Centre social de Jolimont, 8 avenue de l'observatoire 31500 TOULOUSE).

**☞ Les ateliers thématiques (le lundi et le mardi)**

Afin de diversifier nos propositions pour les plus grands, voici le déroulement de ces ateliers : **1 semaine/2 atelier thématique** et **1 semaine/2 atelier psychomotricité.**

De septembre à décembre, nous allons aborder le thème suivant : « **Le jour et la nuit** », éveil et rêve.

Au menu : lectures ; fabrication de lunes ; d'étoiles ; de soleil ; d'animaux insolites...éveil corporel

*L'ensemble des créations seront exposées lors de notre traditionnelle fête de Noël.*

► **Le lundi :**

- ☞ Le 17 septembre : **Atelier thématique** : Lectures autour de la nuit et du jour,
- ☞ Le 24 septembre: **Atelier thématique** : Fabrication de lunes,
- ☞ Le 1<sup>er</sup> octobre: **Groupe des Explorateurs** : Eveil corporel,  
**Groupe des Argonautes** : Jeux de transvasements (semoule).

► **Le mardi :**

- ☞ Le 18 septembre : **Atelier thématique** : Lectures autour de la nuit et du jour,
- ☞ Le 25 septembre: **Atelier thématique** : Fabrication de lunes,
- ☞ Le 1<sup>er</sup> octobre: **Groupe des Explorateurs** : Eveil corporel,  
**Groupe des Argonautes** : Jeux de transvasements (semoule).

☞ **LES FORMATIONS :**

Pour la fin de l'année 2018, 3 modules de formation sont programmés :

- le module VII (garde partagée et gestion du stress) du 08 au 12 octobre,
  - le module X (des outils pour ajuster sa communication et sa relation à l'autre) du 12 au novembre,
  - le module I (accueil de l'enfant de 0 à 3 ans) du 03 au 7 décembre,
- et peut-être un module « Sauveteur Secouriste du Travail » (date à définir)

La programmation des modules pour l'année 2019 est en cours de finalisation, merci aux intervenantes n'ayant pas donné leurs préférences de les communiquer rapidement.

☞ **AUGMENTATION DES SALAIRES MINIMA (rappel) :**

L'avenant S40 concernant les rémunérations minimales est paru au journal officiel le 17/07/2018 :

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichIDCC.do;jsessionid=14AE77759B7EDACEECB99E99DE01E36B.tplgfr28s\\_2?idConvention=KALICONT000005635792&cidTexte=KALITEXT000037111184](https://www.legifrance.gouv.fr/affichIDCC.do;jsessionid=14AE77759B7EDACEECB99E99DE01E36B.tplgfr28s_2?idConvention=KALICONT000005635792&cidTexte=KALITEXT000037111184)

De ce fait, **à compter du 1er août 2018, le taux de base minimal** pour la garde d'enfants régulière (garde d'enfants B, niveau III), **passé de 9,98 € à 10,21 € brut de l'heure.**

Les simulations de coût réactualisées ont été transmises aux parents concernés.

☞ **REPORT PRELEVEMENT A LA SOURCE pour les particuliers employeurs (rappel) :**

La mise en place du prélèvement à la source pour les particuliers employeurs est **reportée à 2020**. Que vous soyez particulier employeur ou salarié du particulier à son domicile, rien ne change pour vous l'année prochaine.

☞ **LE BLOG :**

Nous vous proposons ce mois-ci, un article sur : [\*« Du côté des professionnels : l'adaptation ou période de familiarisation, un acte pensé et réfléchi »\*](#).

Bonne lecture.

En vous souhaitant une excellente rentrée, bien cordialement,

L'équipe de Crèche and DO